

Évaluation des résultats de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 et recommandations pour l'avenir

2009/2242(INI) - 08/03/2010

Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission intitulé "L'égalité entre les femmes et les hommes – 2010" (doc. [5056/10](#)), qui est axé, en particulier, sur la manière dont l'égalité des sexes et l'emploi peuvent stimuler la relance et la croissance, sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée; la promotion de l'inclusion sociale grâce à l'égalité des sexes, ainsi que sur la prévention de la violence sexiste et la lutte contre celle-ci. Ce rapport sera transmis au Conseil européen de printemps pour information.

Il a également adopté des conclusions sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes dans l'Union européenne. À cette occasion, les ministres ont notamment invité à:

- promouvoir la mise en place d'un **numéro de téléphone unique et gratuit** valable dans toute l'Europe pouvant permettre aux États membres de fournir informations et assistance aux victimes;
- examiner la possibilité d'harmoniser les législations nationales sur **la lutte contre la violence à l'égard des femmes**, en se fondant sur les résultats d'une étude de faisabilité qui sera réalisée prochainement;
- créer un **observatoire européen de la violence envers les femmes** s'appuyant sur les structures institutionnelles existantes, en vue de collecter des données statistiques de haute qualité pour soutenir les politiques.

Au cours du débat, les ministres sont convenus que la violence n'avait pas sa place dans une société civilisée et que la violence sexiste devait appartenir au passé. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de meilleures statistiques, d'améliorer la coordination et de renforcer l'échange de bonnes pratiques.

Plusieurs ministres ont mis l'accent sur l'importance des **mesures de prévention**, notamment des campagnes de sensibilisation, de la protection des victimes, y compris les enfants, et de sanctions efficaces contre les auteurs de violence à l'égard des femmes. De nombreux ministres ont plaidé pour que l'on intègre le problème de la violence à l'égard des femmes dans les politiques extérieures de l'UE, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce ou forcé et les crimes dits d'honneur étant parfois des phénomènes importés de pays tiers.

L'éradication de la violence dirigée contre les femmes et de la traite de celles-ci est une des priorités définies dans la feuille de route de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010). La violence à l'égard des femmes est aussi un des principaux domaines de préoccupation recensés dans le Programme d'action de Pékin.